Image not found or type unknown

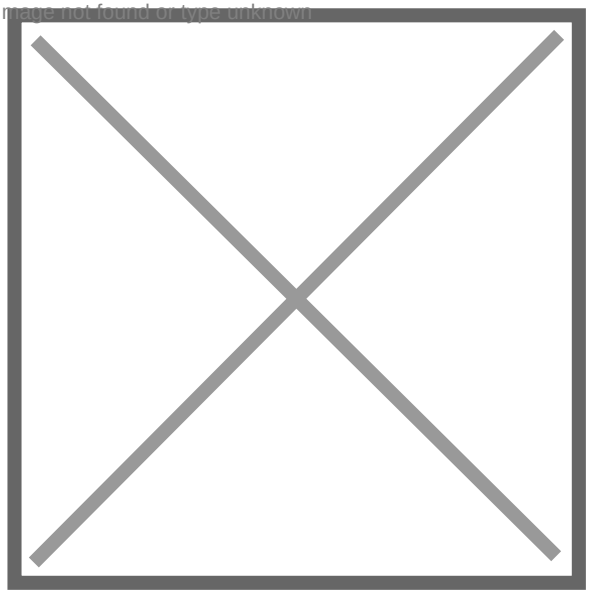

Non delivrance de diplome

Par **ainz**, le **08/05/2020** à **11:29**

Bonjour,
En 2015, je me suis inscrits à l'université de Nice afin de pouvoir recevoir des cours et obtenir le diplome DAEU. Après avoir passé l'examen avec succès, je n'ai pas obtenu mon diplome jusqu'à aujourd'hui. Je précise que je ne suis ni français ni résident en France. Après avoir relancé maintes et maintes fois la résponsable, elle me dit que le diplôme a déjà été envoyée par colis diplomatique mais je ne l'ai jamais reçu et aucun responsable de l'ambassade de France dans mon pays ne m'a contacté. J'ai même envoyé des mails ave les copies des discussions à l'ambassade mais aucune réponse. Quels recours sont possibles? Puis-je poursuivre l'université ou y-a-t ils des procédures plus efficaces et rapides. Je note que pendants toutes ces années, je ne peux obtenir aucun diplôme d'aucune université sans présenter cette diplôme.

Merci d'avances pour vos aides et conseils.

Par **amajuris**, le **08/05/2020** à **12:03**

bonjour,

pour savoir si vous avez été reçu, vous devez avoir obtenu une attestation de réussite à ce diplôme qui en principe est suffisant pour s'inscrire dans une université française.

vous devez faire un courrier recommandé avec A.R. et non des mails au président de l'université ou/et au doyen de la faculté concernée.

salutations

Par **morobar**, le **10/05/2020** à **10:42**

Bonjour,n

EN ces temps de déplacements difficiles, d'arrêt des trasnports aériens, mieux vaut adresser un message à l'université déplorant la non réexpédition de ce certificat et exprimant le souhait d'en recevoir copie par mail.

Par **ainz**, le **13/05/2020** à **13:52**

Bonjour, merci de vos conseils.
En réponse à AMAJURIS, j'ai reçu l'attestation de réussite par email de l'université et quelques temps après la version papier par voie postale. Le problème est que chaque fois que j'établis un contact via différents départements, je suis systématiquement redirigé vers la même personne qui me donne toujours la même réponse:"le diplóme a déjà été envoyé par colis diplomatique". Actuellement, je ne reçois plus aucune réponse. Je vais d'abord suivre votre conseil et envoyer une lettre recommandée au doyen. Peut être que cela sera productif.

Par **morobar**, le **14/05/2020** à **08:50**

Bonjour,

Je ne crois pas qu'il soit possible de rédiger un second diplome original

Puisque vous pouvez poursuivre vos études universitaires, je ne vois pas l'interet de récupérer un bout de papier dont la valeur disparaitra dès l'obterntion dd'une première valeur universditaire;

Ici la procédure pour une copie.

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10492

Par **ainz**, le **16/05/2020** à **13:48**

MOROBAR>> Merci de votre réponse, pour information, je ne demande pas un second car je n'ai jamais reçu le premier. J'ai étudié au CNAM et ils éxigent la photocopie du diplome original.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **morobar**, le **16/05/2020** à **18:41**

[quote]
je ne demande pas un second car je n'ai jamais reçu le premie

[/quote]
Le premier est dans la nature, et vous demandez donc un duplicata.

Sinon vous restez chez vous,

On peut supputer quye le CNAM veut voir un original plutôt qu'un copie donc la fabrication-maison est chose aisée avec les imprimantes et scanners disponibles.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés